

**CHARTRE D'ENGAGEMENT
DES AGENCES MEMBRES
DE L'UCC GRAND EST**



**L'Union des Conseils
en Communication Grand Est
fédère les agences conseil
de la région autour d'une ambition
commune : promouvoir
une communication responsable,
éthique et performante.**

**En adhérant à l'UCC Grand Est,
les dirigeants des agences
s'engagent à veiller au respect
des engagements suivants.**



PROFESSIONNALISME : MÉTHODES, ÉQUIPES ET RIGUEUR CONTRACTUELLE

L'agence s'engage à mobiliser l'ensemble de ses ressources pour garantir l'excellence de ses prestations et la sérénité de la relation client. L'agence déploie des moyens humains et techniques adaptés aux enjeux de ses clients. Les stratégies proposées découlent d'une analyse rigoureuse du marché, de la concurrence et des cibles. Pour garantir la pertinence de ses conseils, l'agence assure la formation permanente de ses équipes aux **évolutions technologiques** et **sociétales**.

L'agence veille à la **santé** et au **bien-être** de ses collaborateurs. Elle favorise la diversité, respecte la **charte** du **stagiaire** et s'interdit toute pratique de débauchage déloyale envers ses confrères de l'UCC. La relation avec l'annonceur repose sur un cadre contractuel précis (contrat ou devis) détaillant les missions, les obligations et les principes de rémunération.

DÉMARCHE QUALITÉ ET PROGRÈS

L'agence s'engage dans une démarche de qualité inspirée des standards de la profession (AACC). Elle organise ses processus internes pour garantir que ses ressources sont utilisées de manière productive pour atteindre les objectifs fixés avec le client.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'agence se mobilise pour réduire **l'impact écologique** de ses activités et de ses productions. Elle propose des **solutions** de communication (print, événementiel ou digital) à moindre impact environnemental. Elle respecte les recommandations déontologiques pour **éviter** toute forme de **greenwashing** ou de promotion de comportements nuisibles à l'environnement.

L'agence veille à une représentation **juste** et **non stéréotypée** de la diversité humaine dans ses campagnes. Elle contribue au dynamisme économique du Grand Est en favorisant, quand cela est possible, les **talents** et **partenaires locaux** et **régionaux**. L'agence sensibilise ses annonceurs à la réduction de l'impact des campagnes de communication menées pour son compte.



En savoir plus sur
l'accueil des stagiaires



Le guide « organiser
un événement
responsable »

SINCÉRITÉ ET ÉTHIQUE DES CONSULTATIONS

Les recommandations de l'agence sont guidées par le seul intérêt de l'annonceur et de sa marque. Si un projet est jugé irréalisable ou comporte des incertitudes, l'agence a le devoir d'en informer le client avant de s'engager.

L'agence prône des appels d'offres **responsables** (nombre d'agences limité, brief clair, délais raisonnables). Elle encourage le dédommagement des agences consultées pour le travail stratégique et créatif fourni.

RESPECT DES RÈGLES JURIDIQUES, ÉTHIQUE NUMÉRIQUE

L'agence s'engage à appliquer la législation en vigueur concernant la publicité, notamment pour les **secteurs réglementés** (alcool, tabac, santé). Elle vérifie le caractère licite de ses productions et consulte l'ARPP ou le CSA pour toute campagne sensible. Elle respecte les droits d'auteur, de propriété intellectuelle et le droit à l'image et informe son client des limites de ces droits.

L'agence s'engage à la transparence sur l'usage de **l'IA**. Elle garantit que l'usage de ces outils respecte la propriété intellectuelle et informe le client lorsque l'IA intervient de manière significative dans le processus stratégique et/ou créatif.

Les agences membres s'engagent à faire un usage **responsable, transparent** et **professionnel** de l'intelligence artificielle, dans le respect des métiers, des savoir-faire et de la chaîne de valeur de la création, du conseil et de la communication.

RESPECT DES RÈGLES COMMERCIALES ET TRANSPARENCE

L'agence s'engage à respecter la législation en vigueur concernant les règles commerciales et transparence financières. (ex : loi Sapin).

Elle s'assure de la fiabilité de ses prestataires, respecte ses engagements financiers envers eux et gère les éventuels litiges en informant en permanence son client.



Guide d'une compétition
responsable réussie

CONFRATERNITÉ, CONFIDENTIALITÉ ET VIE DU SYNDICAT

L'adhésion à l'UCC Grand Est n'est pas une simple formalité mais un **engagement actif** envers la filière régionale. L'agence s'engage à participer activement à la vie du syndicat et à contribuer aux travaux mis en place (commissions, événements etc.).

Les membres maintiennent entre eux des rapports confraternels. En cas de litige professionnel (débauchage, concurrence déloyale), entre deux membres, ces derniers s'engagent à solliciter l'arbitrage de l'UCC Grand Est avant toute procédure contentieuse externe. La nature et le contenu des échanges au sein de l'UCC Grand Est sont strictement confidentiels. Le non-respect de ces engagements peut entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive.

Cette charte a été rédigée par le Bureau de l'UCC Grand Est, seul habilité à le valider et/ou le modifier.

Il s'impose à l'ensemble de ses membres qui reconnaissent en avoir pris connaissance et en avoir reçu un exemplaire au titre de leur adhésion.

*Du fait même de son adhésion, tout membre de l'**UCC GRAND EST** s'engage à en respecter l'ensemble des articles, sans aucune restriction. De son côté, le Bureau est tenu de le diffuser à tout nouveau membre, au moment de son adhésion, ainsi que d'en diffuser toute nouvelle version à l'ensemble des membres, après chaque étape de modification.*

